

## Rapport annuel 2004

### 1. Généralités

#### Villes membres

La CVSC compte 17 villes membres. Nous avons pris congé de notre collègue Ursula Frey que nous remercions chaleureusement ici pour sa coopération collégiale et sa rédaction permanente de nos procès-verbaux.

Nous souhaitons ici la bienvenue à Melanie Morgeneegg, notre nouvelle collègue d'Aarau.

Jocelyne Rickli assure le secrétariat à Bienne.

### 2. Rencontres

En 2004, la Conférence des délégués s'est réunie à deux reprises:

Du 29 au 30 avril 2004 à Lucerne

Du 28 au 29 octobre 2004 à St-Gall

### 3. Points essentiels de la Conférence des délégués

#### Atelier au Caire / Égypte

En 2004, les artistes suivants ont pu bénéficier d'un séjour d'un semestre en Égypte ainsi que d'une contribution aux frais (coût de la vie):

Michael Omlin, Aarau

Urs Cavelti, Coire

Pascale Favre, Genève

Gertrud Genhart et Ralph Hauswirth, Bâle

François de Raemy, Fribourg

Marcel Ramsay, Zurich

Au deuxième semestre et conformément au délai fixé à partir du 1<sup>er</sup> août 2004, trois artistes ont, pour la première fois, vécu et travaillé dans le nouvel atelier sis sur une île du Nil. La visite effectuée sur place par la présidente a confirmé la pertinence du choix de ce nouvel emplacement. Les artistes ont également fait parvenir des retours d'informations positifs à la CVSC.

Après une discussion, les délégués ont décidé de ne pas ouvrir un second atelier au Moyen-Orient, mais d'orienter leurs efforts sur la recherche d'un emplacement où Pro Helvetia prévoit dans le même temps d'installer un bureau à l'étranger. Mexico, Bombay ou Shanghai entrent en considération tandis que Tokyo s'avère être une ville trop onéreuse.

#### **Représentation des délégués communaux aux affaires culturelles dans des organes de direction d'institutions subventionnées: encouragement ou handicap?**

Lors de la Conférence des délégués de l'automne, un atelier de travail interne a été consacré à ce titre. L'analyse de la situation dans la pratique actuelle des villes membres révèle un vaste éventail d'attitudes s'étendant de la participation continue à l'abstinence la plus complète. Les avantages et les désavantages de cette pratique ont

été évalués dans une deuxième étape et le contrat de subvention a fait l'objet d'une discussion.

### **Échange d'informations**

Des représentantes et représentants de l'Office fédéral de la culture (OFC), de Pro Helvetia (PH), de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDCC) ainsi que de l'Union des villes ont pris part aux conférences. À chaque fois, les Conférences des délégués réservent des fenêtres aux représentants de l'OFC et de PH, ce qui permet d'assurer un échange d'informations continu quant à l'encouragement de la culture entre la Confédération et les villes. Cet échange a également été pondéré lors de la Conférence de printemps à l'occasion d'un atelier de travail organisé par la société ecos de Bâle. Ladite société est mandatée d'examiner la pratique d'encouragement menée par Pro Helvetia en Suisse. L'atelier de travail a essentiellement porté sur la question de savoir dans quelle mesure les décisions de Pro Helvetia exercent une influence dans les services d'encouragement des villes et inversement.

La coopération à l'échelon national a également été poursuivie dans le domaine de la danse.

À l'OFC, l'élaboration d'un projet de loi sur l'encouragement de la culture avance, mais enregistre du retard. La consultation est prévue pour l'année 2005.

### **Représentations de la CVSC**

Des membres de la CVSC sont délégués dans les groupes de travail et organes suivants:

OFS, statistique générale de la culture en Suisse (non actif jusqu'à présent)

Forum « Culture et économie »

Encouragement de la danse, groupe de pilotage

### **Villes membres**

Sur demande de la CVSC, les villes tessinoises indiquent leur intérêt à disposer d'un siège de représentation commun. Dans une étape ultérieure, elles seront invitées à participer à la Conférence des délégués à titre d'hôtes.

## **4. Conférence des Autorités**

Aucune Conférence des Autorités n'a eu lieu en 2004.

## **5. Finances**

Suite à la création d'une réserve de Fr. 10'000.- pour le « Projet d'atelier échange culturel », les comptes annuels 2004 ont bouclé sur un excédent de recettes de 3'675 fr. 95. Fin 2004, la fortune s'élevait à 144'036 fr. 45.

La fortune a augmenté ces dernières années, en particulier depuis que la CVSC dispose, depuis 2001, des cotisations supplémentaires des deux nouvelles villes membres de Thoun et de Zoug. Les moyens supplémentaires seront utilisés à partir de 2006 pour le second atelier planifié à l'étranger.

La révision des comptes a été effectuée par le Contrôle des finances de la Ville de Bienne qui recommande de donner décharge.

Fribourg, le 28 avril 2005